

## SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

### Compte-rendu

#### Commission thématique « Risques majeurs »

01 Octobre 2013 – 09h30 – Dury

#### Etaient présents à la réunion :

Nom	Organisme - Qualité
M. Richard PIERRU	Président de la Commission thématique « Risques majeurs », AVIA
M. Bernard LENGLET	Président de la CLE du SAGE, AMEVA
M. Daniel CARPENTIER	CC de l'Abbevilleois
M. René CAILLEUX	Mairie de Longpré-les-Corps-Saints
M. Audoin de l'EPINE	Mairie de Prouzel
Mme Geneviève LEBAILLY	Mairie de Senlis-le-Sec
M. René DELATTRE	Mairie de Miraumont
Mme Nicole GILLON	Syndicat d'assainissement de la vallée de la Luce
Mme Gaëlle SCHAUNER	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
M. Julien LANDAU	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
M. Renaud WANECQUE	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
M. Pierrick DOUAY	SIAEEV
M. Gérard MONTASSINE	Comité Régionale des Pêches
M. Frédéric BLIN	ADUGA
Mme Marie THOMASSIN	CPIE Vallée de Somme
M. Emmanuel du Tertre	SOMEA
Mme Arlette LEBLANC-STEINMANN	Agri Avenir Val de Noye
Mme Odile DALLE	FDSEA
M. Yvan JACQUEMIN	Conservatoire du littoral
Mme Cécile LABONNE	DREAL Picardie
Mme Nolwenn LUCAS	DREAL Picardie
M. Olivier MOPTY	Syndicat Mixte AMEVA – Directeur
M. Aurélien PONCE	Syndicat Mixte AMEVA
Mme. Caroline ROHART	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA

#### Etaient excusés à la réunion :

Nom	Organisme - Qualité
Mme Marie-Olivia ALLARD	Conseil régional de Picardie
Mme Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Philippe CRIMET	Mairie d'Huchenneville
M. Vincent MERCIER	Conservatoire du littoral
M. Dominique DELEPLACE	Mairie de Ligny-Thilloy
M. Jean-François BLONDEL	Conseil général du Pas-de-Calais

## Ordre du jour :

Validation du compte-rendu de la Commission Thématique du 11.12.2012

1. Présentation du territoire et des documents du SAGE
2. Stratégie locale issue de la Directive Inondation
3. Ruissellement et érosion des sols
4. Questions diverses

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA :

[www.ameva.org](http://www.ameva.org), onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers »

**Préambule :** M. PIERRU ouvre la séance de la 3<sup>ème</sup> Commission thématique « Risques majeurs » du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Il remercie les participants de leur présence et passe la parole au Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, M. Bernard LENGLET.

M. LENGLET remercie les participants et souhaite souligner la qualité du travail et des débats qui se tiennent dans les commissions thématiques du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Il souligne que les risques majeurs sont fondateurs du travail réalisé encore à l'heure actuelle, basé sur les inondations de 2001. La Directive inondation, premier sujet lors de cette commission du SAGE, s'inscrit dans un travail existant, cette dernière devant prendre en compte le travail réalisé depuis 2001 et se projeter dans l'avenir. A la charge des acteurs du SAGE de vérifier qu'elle s'applique de façon adaptée et pragmatique au contexte local.

La thématique de l'érosion des sols et du ruissellement, très importante sur le bassin, sera traitée en seconde partie de réunion. Nous aborderons l'importance de la prévention car le constat est qu'en travaillant en curatif, cela coûte beaucoup d'argent. Il s'agit également de lier les problématiques de l'eau avec l'aménagement du territoire. Nous aborderons les problématiques liées à la maîtrise d'ouvrage dans ces dossiers ainsi que l'importance d'une approche en hydraulique douce et l'appropriation par la profession agricole.

Il informe l'assemblée du travail actuel pour la préparation d'un futur Plan Somme 2 avec les financeurs.

M. PIERRU indique que le compte-rendu de la dernière réunion de la CT RM du 11 décembre 2012 a été transmis par mail. Il interroge les participants quant à d'éventuelles remarques concernant le document, et en l'absence d'intervention, considère que le compte-rendu est approuvé.

Il présente ensuite l'ordre du jour de la réunion ainsi que les différents intervenants.

### 1. Présentation du territoire et des documents du SAGE

Mme ROHART présente le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ainsi que les documents qui composeront le SAGE.

Elle passe ensuite la parole à M. Aurélien PONCE, chargé de l'élaboration de la stratégie locale de Gestion du Risque Inondation au sein de l'AMEVA, pour le point suivant.

## 2. Stratégie locale issue de la Directive Inondation

M. PONCE présente les quatre étapes de la Directive Inondation (DI). Dans un premier temps, l'Evaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI) qui a défini à l'échelle du bassin Artois-Picardie les aléas à considérer et les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI). Sur le bassin de la Somme, deux TRI sont définis : Amiens et Abbeville, concernant un total de 16 communes.

Sur ces TRI, des cartographies sont en cours de réalisation pour 3 occurrences d'aléa (= période moyenne de retour d'une crue) : décennale, centennale et millénaire. La crue décennale se base sur la crue de 1994, appelée crue de « premiers dégâts », la centennale se réfère aux événements de 2001 et, considération nouvelle issue de la DI, l'évènement exceptionnel : la crue millénaire, qui se basera sur l'extrapolation d'un certain nombre de critères et appelée « crue extrême ». Ces cartographies ont pour objet de déterminer les caractéristiques de chaque occurrence de crue, notamment les hauteurs d'eau, et seront mises en parallèle des enjeux présents sur les secteurs à risque. Il en découlera la définition de secteurs dits vulnérables, au sein même des TRI d'Amiens et d'Abbeville.

Mme LABONNE précise que les cartographies ne prennent pas en compte tous les éléments structurants (ouvrages).

M. PONCE poursuit, indiquant que la quatrième étape de la DI consiste en l'élaboration du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), qui se basera sur les stratégies locales élaborées sur les territoires à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

La stratégie locale concernera le bassin de la Somme, appelé « Périmètre de gestion », et englobera les deux TRI. Elle sera basée sur un programme d'actions concernant l'aléa « Débordement de cours d'eau » élargi à celui des « Remontée de nappes ». Ce périmètre de gestion correspond au PAPI Somme, porté par l'AMEVA, et se superpose sur la façade maritime à une partie du périmètre du PAPI littoral, porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard, ce dernier traitant de l'aléa « Submersion marine ».

Mme Nolwenn LUCAS rappelle que la stratégie locale fixe des grands objectifs et un plan d'actions pour y répondre. Les PAPI et les PPR sont des outils qui permettent de compléter ce plan d'actions. Cette démarche ne remettra pas en cause les outils existants, le PPR étant l'outil de prise en compte des inondations dans les documents d'urbanisme. La DI et ses cartographies apporteront de la connaissance supplémentaire mais ne remettront pas en cause les cartographies existantes dans le PPRi de la vallée de la Somme.

Elle précise également que pour l'occurrence centennale, la DREAL a souhaité reprendre les cartographies déjà élaborées dans le cadre du PPRi pour éviter la superposition de cartographies différentes sur les mêmes aléas.

M. LENGLET indique que l'AMEVA a exprimé son désaccord quant à l'utilisation de la cartographie du PPRi pour l'occurrence centennale puisque cette dernière ne prend pas en compte le travail effectué depuis 10 ans et notamment, la modélisation de la vallée de la Somme.

Mme LABONNE rappelle que l'AMEVA est associé à la réflexion sur les cartographies de la DI et indique que la remarque a été faite en groupe de travail.

Mme LUCAS explique que, dans le cadre de la DI, il existe un calendrier contraint et les cartographies doivent être réalisées pour la fin de l'année 2013. Une cartographie élaborée dans le cadre des PPR est un travail de plusieurs années, il n'est pas question ici de faire abstraction du travail déjà réalisé.

De plus, la cartographie de la DI est réalisée au 1/25000<sup>ème</sup>, elle est donc moins précise que dans le PPRi existant.

M. MOPTY précise qu'il ne s'agit pas de remettre en question la cartographie du PPRi mais qu'il souhaiterait qu'on utilise la même méthodologie pour la réalisation des cartographies pour les 3 occurrences de crues.

Mme LUCAS rappelle que la crue millénale est réellement la nouveauté de la DI. Concernant les cartographies, il s'agit d'un processus itératif, relancé tous les 6 ans, une amélioration de la connaissance pourra être intégrée par la suite.

Mme LABONNE explique que l'objectif des « stratégies locales » est que les actions mises en place fassent avancer la réflexion. Elle rappelle également que les cartographies de la crue millénale ne consistent pas à créer un « super-PPRI », mais d'avoir des réflexions sur la gestion de crise en cas de crue extrême.

M. MONTASSINE rappelle toute la complexité d'extrapoler à une crue millénale, notamment vis-à-vis de la montée du niveau marin et des conséquences dans les territoires.

M. PONCE reprend la présentation et rappelle le lien entre la DI et l'outil de mise en application qu'est le PAPI. La DI priorise les enjeux sur les TRI et définit les cartographies d'aléas pour 3 occurrences. Elle sera déclinée via la stratégie locale pour des actions qui vont concerner un aléa « remontée de nappes » et « débordement de cours d'eau » avec une priorisation sur les TRI. L'outil PAPI va être complémentaire de la stratégie locale en élargissant les actions au périmètre de gestion et aux trois types d'aléas d'inondation (remontée de nappes/débordement de cours d'eau, submersion marine et érosion des sols).

Mme LABONNE précise que les TRI ont été remontés à l'Europe par rapport à l'aléa « remontée de nappe/débordement de cours d'eau » uniquement. Les obligations d'actions ne concernent donc que cet aléa. Elle concède que la DI traite l'ensemble des aléas d'inondation et que le plan d'actions de la stratégie locale peut traiter de tous les aléas présents sur le bassin de la Somme.

M. PONCE indique qu'en effet, la priorité est axée sur l'aléa « remontée de nappes » sur les TRI mais que cela n'empêche pas de travailler sur tous les aléas à l'échelle du bassin (au travers du PAPI Somme) voire sur un périmètre plus étendu dans le cadre du PAPI littoral.

Il explique les quatre groupes de travail qui seront mis en place pour élaborer la stratégie locale : la réduction de la vulnérabilité, la réduction de l'aléa, la gestion de crise et l'aménagement du territoire.

M. PIERRU demande s'il y a des remarques sur la présentation de M. PONCE.

M. CAILLEUX remarque que les travaux prévus sur la digue de l'Airaines n'apparaissent pas dans les cartographies présentées.

M. MOPTY précise que ces travaux sont déjà inscrits dans le programme Plan Somme actuel, le financement étant d'ores et déjà fléché pour cette action. Il indique que ces travaux s'inscrivent dans la réduction de l'aléa inondation et la protection des populations et qu'ils feront l'objet d'une analyse coûts-bénéfices (coûts des travaux par rapport aux dommages évités).

Il rappelle que chaque ouvrage concerné par des travaux de lutte contre l'aléa inondation sur la vallée de la Somme avait fait l'objet d'une analyse sur les gains de ces travaux en durée de submersion ou en hauteur d'eau, cette dernière servant d'aide à la décision pour les élus des territoires concernés.

Il faudra donc transformer les durées de submersion et les hauteurs d'eau calculées en coûts de dommages évités.

Mme LABONNE précise que les groupes de travail s'inscrivent bien dans une démarche de stratégie locale et qu'ils seront l'occasion de travailler à la fois sur l'aléa mais surtout sur des actions de lutte contre la vulnérabilité telles que l'adaptation du bâti, l'information des populations, etc.

M. CAILLEUX rappelle que le secteur de Fontaine-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints a été fortement touché pendant les inondations de 2001 et qu'une rupture de la digue de l'Airaines entrainerait des hauteurs d'eau de plus de 80 cm et des conséquences bien au-delà.

M. MOPTY indique que le syndicat du canal d'assèchement a pris une délibération pour la mise en place des travaux récemment et que ce projet a été instruit dans le cadre du Plan Somme, le 27 juin 2013.

M. PIERRU indique que s'il n'y a plus de remarque, nous passons au second point de l'ordre du jour : l'érosion des sols et le ruissellement, présentée par Mme Caroline ROHART.

### 3. Ruissellement et érosion des sols

Mme ROHART rappelle qu'avait été présentés, lors des précédentes commissions thématiques, tous les types d'inondations existant sur le territoire du SAGE ainsi que la cartographie du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles concernant chaque commune. Sur ce territoire, la vallée de la Somme, le littoral et la masse d'eau de l'Avre sont les plus touchés par des catastrophes naturelles, tout aléa confondu.

Sur la cartographie présentant les arrêtés « Inondations et coulées de boue », Mme ROHART remarque que 262 communes sur le territoire du SAGE ont fait l'objet d'au moins un arrêté de ce type.

Elle présente une étude de l'INRA sur l'évaluation de l'aléa « érosion de sols ». Elle précise que cette étude date de 2002 et qu'elle est basée sur les catastrophes naturelles recensées de 1992 à 2002 et sur les précipitations de 30 années successives. Elle prend en compte la typologie des sols, la topographie ainsi que l'occupation des sols. Le rendu de cette étude est à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup>, elle n'est exploitable qu'à l'échelle du canton et les données sont saisonnières et annuelles.

Sur le territoire du SAGE, l'aléa « érosion des sols » se décline de « très faible » à « très fort ». Au printemps, l'aléa très fort se concentre sur la masse d'eau de la Noye, au sud du territoire du SAGE et sur la tête de bassin de l'Ancre. Nous constatons un aléa moyen sur la masse d'eau de la Selle et faible sur la majeure partie du territoire. En été, l'aléa est similaire au printemps, excepté sur la masse d'eau de la Maye qui passe en aléa faible (cf. diaporama).

Par contre, à l'automne, la masse d'eau de l'Ancre et de la Noye présentent un aléa très fort ainsi que sur la tête de bassin de la Selle, le Scardon et la tête de bassin de la Maye. L'aléa fort apparaît sur la moyenne vallée de la Selle et sur la vallée de l'Avre et des Trois doms ainsi que sur la masse d'eau du littoral de Cayeux-Lanchères.

Sur l'aléa érosion annuel, la masse d'eau de l'Ancre est marquée d'un aléa très fort, la vallée de la Noye, de la Selle et la vallée de l'Avre par un aléa fort. Un quart des communes du SAGE (23%) sont concernées par un aléa très fort annuellement et 13 % par un aléa fort. L'érosion des sols et le ruissellement constitue donc un enjeu important sur le territoire.

Mme ROHART présente ensuite la cartographie superposant l'aléa érosion, les arrêtés de catastrophes naturelles et les périmètres étudiés dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols. Sur la masse d'eau de l'Ancre, de l'Avre et de la Noye, nous constatons une bonne corrélation entre les secteurs fortement vulnérables vis-à-vis de l'aléa érosion et les études déjà réalisées.

Par contre, des secteurs où l'aléa est faible sont pourvus de nombreuses études, notamment sur la masse d'eau de la Nièvre, avec les études sur la CCVNE et la CC Haut clocher, et sur la masse d'eau du canal maritime, comprenant les sous-bassins de la Trie et de l'Avalasse-Amboise.

M. CARPENTIER demande s'il existe un recensement de tous les bassins expertisés dans le cadre de la lutte contre l'érosion.

Mme ROHART indique qu'il s'agit de la suite de la présentation, dont les données sont issues des travaux de SOMEA.

Mme SCHAUNER demande si l'érosion du trait de côte est prise en compte dans la thématique traitée aujourd'hui car l'érosion de la falaise d'Ault est très importante et ne peut pas apparaître en aléa faible sur la carte du SAGE.

M. LENGLET indique qu'il faudrait traiter cette problématique à part car il s'agit de deux aléas différents.

Mme GILLON demande si l'aléa « érosion des sols » pourrait évoluer dans le temps sur certains territoires.

Mme ROHART explique que l'étude de l'INRA présentée est basée sur 30 années de précipitations ainsi que sur l'occupation du sol en 2002. Ces critères pouvant varier, l'aléa érosion pourrait tout à fait évoluer sur les territoires. Cela explique d'ailleurs le choix de présenter également les arrêtés de catastrophes naturelles et les études qui ont suivi ces catastrophes, pour confronter l'aléa théorique à l'existant.

M. LENGLET rappelle que ce croisement avait pour but d'être un outil d'aide à la décision, en déterminant des secteurs à vulnérabilité élevée et flécher ainsi l'action. Ces informations nous permettent également de prendre conscience de l'importance de ce risque à l'échelle du bassin de la Somme.

M. du TERTRE indique que l'aléa est utile à la réflexion mais ne correspond pas toujours à la réalité de terrain, notamment au regard de la nature des sols, comme sur la Selle et la Noye.

M. de l'EPINE ajoute qu'en plus de la nature des sols, il faut prendre en compte la période de l'année et notamment les périodes de culture, car une coulée de boue aura moins de chance de se produire sur un sol couvert que sur un sol qui vient d'être récolté. Il faudrait plutôt travailler sur des préconisations de méthodes culturales vis-à-vis des agriculteurs car certaines pratiques augmentent le risque de ruissellement. Ces phénomènes sont très complexes et fortement liés aux précipitations et aux périodes et type de cultures.

M. LENGLET indique que c'est au niveau des études que le travail avec les agriculteurs se concrétise, avec des diagnostics très précis sur les exploitations qui permettent de réfléchir à un programme d'aménagements global sur le bassin versant.

Mme ROHART indique que M. du TERTRE est invité à intervenir au nom de l'association SOMEA.

M. du TERTRE présente l'association SOMEA, ses missions ainsi que des illustrations de dégâts occasionnés par le ruissellement dans les zones agricoles, les rivières et les habitations.

Il explique les diagnostics réalisés sur la Communauté de communes du Bernavillois en tête de bassin de la Nièvre (définition du périmètre d'étude, des sous-bassins versants, des modes d'écoulement, des milieux affectés par le ruissellement, etc.) associés à des diagnostics sur le terrain pour déterminer une sensibilité à l'érosion et proposer des aménagements cohérents en prévention de catastrophes naturelles.



Il indique que SOMEA intervient après les études réalisées par les collectivités, pour négocier la mise en place des aménagements auprès de la profession agricole.

M. de L'ÉPINE souhaiterait que les données sur l'érosion des sols soient croisées avec le « verdissement » du prochain volet PAC.

M. du TERTRE indique que les SET (Surfaces en Éléments Topographiques) sont discutés avec les agriculteurs dans les secteurs étudiés.

M. de L'ÉPINE souhaiterait une aide à la réflexion sur tout le territoire du SAGE, en concertation avec les agriculteurs et non de façon réglementaire.

M. MOPTY indique que les zones à enjeu érosion du PDRH, élaboré par la DRAAF, ne sont pas en corrélation avec ce qui est constaté sur le terrain, certains secteurs étant dépourvus de la possibilité de souscrire des MAE alors que le risque est réel. Il demande s'il serait possible de l'intégrer à la réflexion du futur dispositif.

M. de L'ÉPINE est d'accord sur le fait que ces zones devraient être actualisées en fonction des enjeux connus pour bénéficier des aides européennes, tout en conservant la base du volontariat.

M. LENGLET souhaiterait que tous les enjeux du PDRH (érosion, eau, etc.) évoluent en fonction des éléments connus sur les territoires. Il indique également que la cartographie n'est peut-être pas la réponse en ce qui concerne l'aléa érosion car il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte, il souhaiterait plutôt une grille de lecture qui aboutirait sur le classement ou non de la zone.

Mme LABONNE indique qu'il faudrait provoquer une réunion de travail avec la DRAAF pour travailler sur le sujet.

M. LENGLET indique qu'il serait souhaitable de profiter de la nouvelle PAC pour faire avancer les réflexions sur la lutte contre l'érosion des sols.

M. du TERTRE poursuit sa présentation sur les différentes études qui se sont tenues sur le SAGE (63 000 ha étudiés et 38 000 ha de travaux). Il présente les différents aménagements proposés pour répondre à la problématique de ruissellement. Il indique des difficultés sont rencontrées vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage des travaux et la longueur des démarches administratives. Il rappelle que les négociations avec les exploitants agricoles peuvent également prendre du temps avant la mise en place effective du programme de travaux.

Mme ROHART présente un zoom sur l'étude réalisée sur le secteur de Vauchelles-les-Domart, Bussus-bussuel et Lanches-St-Hilaire et explique le déroulement d'une étude de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, aboutissant à différents scénarios d'aménagements.

Elle précise que trois freins existent dans ce type de programme de travaux. Le premier concerne les coûts des aménagements (10 à 12 €/ha pour les études et 250 €/ha pour les travaux). Le second frein porte sur la maîtrise d'ouvrage (MO) pour la mise en place des programmes de travaux : soit les CC prennent la compétence soit un groupement de communes doit être formé, avec une commune portant la MO et avançant la trésorerie. Le troisième frein dans le cadre de ces études est la négociation de la mise en place des travaux auprès des exploitants agricoles, facilitée sur le département de la Somme par le travail de l'association SOMEA.

M. MOPTY indique que les points de blocage concernent en effet principalement les MO. Il ajoute qu'il existe également des cas de figure où les négociations avec la profession agricole sont compliquées même si ça ne constitue plus le frein principal sur les territoires.

M. du TERTRE confirme que les négociations avec la profession agricole ne sont plus le frein principal.

M. MOPTY explique que le frein des financements est directement lié au reste à charge pour la collectivité qui porte la maîtrise d'ouvrage (MO). Il rappelle que les études de lutte contre l'érosion des sols sont des procédures compliquées, au titre de la loi sur l'eau et au titre de l'habilitation de la collectivité à intervenir sur du privé, soit par de l'acquisition foncière soit par convention avec l'exploitant agricole, avec l'outil de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour réaliser des travaux sur du privé avec des fonds publics. Toutes ces démarches prennent du temps et il faut en prendre conscience. En général, il faut entre 3 et 5 ans pour réaliser les études et aboutir à la mise en place des travaux. Dans le cadre du Plan Somme, 10 programmes d'étude ont été lancés depuis avril 2009 et 6 programmes de travaux. Les financeurs ont souhaité prioriser les EPCI portant ces programmes, mais actuellement, rien n'empêche une commune de partir seule sur un petit bassin versant ou par l'intermédiaire d'un groupement de commandes si la CC décide de ne pas être MO des travaux. Beaucoup de CC se sont engagées sur le territoire en MO des études de lutte contre l'érosion des sols mais cela ne se transforme pas toujours en MO travaux. La CC joue un rôle de facilitateur sur cette thématique mais la compétence reste une compétence communale.

Il rappelle également qu'il faut que le lien se fasse avec la nouvelle PAC ainsi que sur l'aménagement du territoire, par les éléments fixes du paysage recensés dans les études, et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI).

Il aborde ensuite le lien avec le ruissellement pluvial, qui sera traité dans une commission du SAGE par la suite et sur laquelle, Mme ROHART fera des propositions en fin de réunion. Il indique que cette thématique est peu traitée à l'heure actuelle, le ruissellement pluvial n'étant pas directement traité dans la Directive Inondation.

M. DELATTRE rappelle que la longueur des procédures est un réel problème face aux populations qui s'inquiètent à chaque nouvel orage d'une nouvelle inondation. La commune de Miraumont est une commune régulièrement inondée qui rencontre également des problèmes de ressource en eau (démarche captage Grenelle sur le captage de Miraumont). Il s'inquiète de la faible implication des exploitants agricoles pour améliorer la situation.

Il rappelle que l'étude de lutte contre l'érosion des sols sur Miraumont, Senlis-le-sec et Cappy (CC du pays du Coquelicot) a été lancée en 2011 et qu'il attend désormais l'intervention de SOMEA pour la mise en place des aménagements sur le parcellaire agricole.

M. MOPTY indique que la mise en place des travaux nécessite une procédure qui prend un peu de temps mais qui est en cours actuellement sur ces bassins versants.

M. du TERTRE ajoute que le secteur est en cours d'étude et que SOMEA interviendra quand elle sera missionnée par un maître d'ouvrage identifié qui s'engagera à porter le programme d'actions.

M. DELATTRE rappelle que la commune de MIRAUMONT s'était prononcée favorablement lors du rendu de l'étude sur Miraumont, souhaitant s'engager comme MO sur les travaux à mettre en place.

M. LENGLET indique que sur l'Ancre, le territoire n'a pas beaucoup bougé depuis des années mais que dernièrement, les élus des communes se sont engagés auprès du syndicat de rivière pour faire avancer les



travaux sur la rivière. Une dynamique s'installe donc sur ce territoire même si on ne peut échapper aux procédures « loi sur l'eau » qui prennent un peu de temps.

Mme ROHART rappelle que le SAGE suivra les démarches de PLUI sur son territoire pour la prise en compte du risque d'érosion des sols et de ruissellement dans les documents.

M. du TERTRE intervient pour citer l'exemple de la CC du Bernavillois qui s'est engagée dans des diagnostics préventifs sur son territoire pour intégrer les résultats dans les futurs documents de PLUI.

M. de L'EPINE s'inquiète des fonds disponibles pour s'intéresser aux nombreux projets du territoire et travailler sur tous les fronts.

M. LENGLET rappelle que le SAGE travaille directement à la mise en cohérence des différentes politiques du territoire. Les différents documents d'urbanisme devront prendre en compte les risques concernant la ressource en eau et les risques majeurs.

Mme ROHART reprend la présentation sur la thématique du ruissellement pluvial, déjà abordée au cours du débat, indiquant que le bilan des différentes études menées sur le territoire sur la thématique de l'érosion nous amenait à conclure que le travail sur le parcellaire agricole était indissociable de la prise en compte de la problématique du pluvial au sein des communes et parfois même en lien direct avec les problématiques des cours d'eau.

Elle propose, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'organisation d'une journée sur la thématique « Eaux pluviales » à Douai, avec une présentation en salle le matin et une visite de terrain l'après-midi afin de visualiser le type d'aménagements proposés.

M. de l'EPINE indique que les problématiques d'inondations causées par le pluvial apparaissent souvent suite à l'imperméabilisation des sols et sont concomitantes à la problématique liée au parcellaire agricole.

Mme GILLON rappelle que les citoyens demandent par exemple la création de trottoirs dans les villages, ce qui aggrave ces phénomènes sur les voiries des communes. Il s'agit donc également de pédagogie auprès de la population.

Mme ROHART explique que cette sortie sera organisée sur une journée avec l'association ADOPTA chargée de promouvoir les techniques alternatives à l'imperméabilisation des sols en milieu urbain. Cette dernière a mis en place un show-room à Douai pour visualiser les différents aménagements. Le départ sera programmé de Dury avec un bus pour se rendre à Douai.

#### 4. Questions diverses

Mme ROHART propose en questions diverses, une journée qui aurait pour thématique les « Risques majeurs » avec la visite d'aménagements de lutte contre les inondations sur un secteur (remontée de nappes, ruissellement, érosion du trait de côte et submersions marines). Cette visite serait organisée avec les maîtrises d'ouvrage locales pour s'enrichir de leur expérience.

M. MOPTY indique que les acteurs directement concernés seront vivement associés pour leur montrer les aménagements et échanger avec les acteurs locaux sur leur retour d'expérience.

En second point, Mme ROHART rappelle qu'un questionnaire avait été lancé à l'attention des 569 communes du territoire. Elle indique que le bilan est joint au dossier de réunion pour que la Commission puisse faire remonter ses remarques. Une présentation globale des résultats sera effectuée en CLE.

M. MOPTY souhaite ajouter que le Plan Somme actuel arrive à son terme à la fin 2013 et qu'un futur CPER (Contrat de Projets Etat-Région) est annoncé. Sur cette thématique de l'érosion des sols, beaucoup d'études ont été engagées jusqu'à aujourd'hui grâce notamment à la mobilisation de fonds européens. La prochaine programmation 2015-2020 ne sera peut-être pas aussi favorable. L'eau, les risques naturels et la biodiversité pourraient être relégués en second plan de la prochaine programmation européenne. Il ajoute qu'actuellement, il y a jusqu'à 80 % de financements sur les aménagements d'hydraulique douce. Sur des aménagements de rétention, les coûts sont plafonnés par les financeurs, préférant mettre la priorité à l'hydraulique douce.

M. LENGLET indique que face aux diminutions des financements, il faut axer les projets pour optimiser notre action.

M. PIERRU remercie l'assemblée pour sa participation, indique que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance.